

**DOSSIER D'INSCRIPTION AUX
SERVICES JEUNESSE
ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**



NOM :

ADRESSE :

.....

.....

TÉL. PÈRE :

TÉL. MÈRE :

**DOSSIER À DÉPOSER EN MAIRIE
POUR LE SAMEDI 19 JUIN 2021
DERNIER DÉLAI.**

FICHE FAMILLE

REPRÉSENTANT(E) 1

Mme M. Nom : Nom de Jeune fille : Prénom :

Lien de parenté sur la famille : Père Mère Tuteur/tutrice Responsable légal Autre :

Situation familiale : marié(e) pacsé(e) Vie maritale séparé(e) divorcé(e) Célibataire Veuf(ve)

Email :@.....

Nom et adresse de l'employeur* :

REPRÉSENTANT(E) 2

Mme M. Nom : Nom de Jeune fille : Prénom :

Adresse du domicile (si différente de celle de l'enfant) :

Lien de parenté sur la famille : Père Mère Tuteur/tutrice Responsable légal Autre :

Situation familiale : marié(e) pacsé(e) vie maritale séparé(e) divorcé(e) célibataire veuf(ve)

Email :@.....

Nom et adresse de l'employeur* :

*(Pour l'inscription au périscolaire veuillez-joindre une copie de votre fiche de paie pour les parents travaillant)

ALLOCATIONS FAMILIALES

Nom de l'allocataire :

N° d'allocataire CAF : Caisse de :

CONTACTS AUTRES QUE LES REPRÉSENTANT(E)S 1 & 2

Nom : Prénom :

Lien avec l'enfant :

Téléphone portable :

Venir chercher l'enfant Être prévenu en cas d'urgence

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Médecin traitant : Téléphone :

Autorisez-vous le personnel encadrant à administrer des médicaments (sur ordonnance) :

Oui Non

Autorisez-vous le personnel à prendre toutes les mesures utiles y compris éventuellement l'hospitalisation :

Oui Non

Lieu de préférence pour l'hospitalisation :

DROIT A L'IMAGE

J'autorise* / je n'autorise pas* la mairie de Prouvy à utiliser sur tous ses supports de communication (brochures, internet), les photos et les projections vidéo de mon (mes) enfant(s) effectuées au sein des différents services. Je renonce au droit à l'image et au droit de reproduction.

Il arrive parfois que des organismes de communication (presse...) demandent à effectuer des reportages sur les activités des enfants. Dans ce cas, j'autorise* / je n'autorise pas* à utiliser sur tous supports de communication, les photos et les projections vidéo de mon (mes) enfant(s) effectuées au sein des différents services.

RÈGLEMENTS RESTAURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Les règlements sont à consulter sur le site internet de la ville : www.prouvy.fr

Madame, Monsieur _____, responsable de l'enfant ou des enfants :

Nom (s), prénom (s) : _____

Déclare avoir pris connaissance des règlements de la restauration scolaire et du périscolaire de la ville de Prouvy.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche.

Signature des parents ou du Tuteur légal
précédée de la mention « Certifié exact » :

FICHE ENFANT

1^{er} ENFANT :

Nom : Prénom : Date de Naissance : / /

Régime : Sans Porc Sans Viande

Allergies (précisez) :

École : Maternelle J. Rostand Primaire M. Noiret Autre (précisez) :

Inscription au(x) service(s) :

cantine périscolaire ALSH mercredis récréatifs

2^{ème} ENFANT :

Nom : Prénom : Date de Naissance : / /

Régime : Sans Porc Sans Viande

Allergies (précisez) :

École : Maternelle J. Rostand Primaire M. Noiret Autre (précisez) :

Inscription au(x) service(s) :

cantine périscolaire ALSH mercredis récréatifs

3^{ème} ENFANT :

Nom : Prénom : Date de Naissance : / /

Régime : Sans Porc Sans Viande

Allergies (précisez) :

École : Maternelle J. Rostand Primaire M. Noiret Autre (précisez) :

Inscription au(x) service(s) :

cantine périscolaire ALSH mercredis récréatifs

4^{ème} ENFANT :

Nom : Prénom : Date de Naissance : / /

Régime : Sans Porc Sans Viande

Allergies (précisez) :

École : Maternelle J. Rostand Primaire M. Noiret Autre (précisez) :

Inscription au(x) service(s) :

cantine périscolaire ALSH mercredis récréatifs

5^{ème} ENFANT :

Nom : Prénom : Date de Naissance : / /

Régime : Sans Porc Sans Viande

Allergies (précisez) :

École : Maternelle J. Rostand Primaire M. Noiret Autre (précisez) :

Inscription au(x) service(s) :

cantine périscolaire ALSH mercredis récréatifs

RÈGLEMENT FINANCIER

CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT BANCAIRE POUR LE RÈGLEMENT DE :

- Scolaire1 (cantine et périscolaire)
- Extra-scolaire1 (centre de loisirs)

Entre (Noms et prénoms des parents)

Adresse.....

Bénéficiaire (ci-après dénommé le redevable) du service de la restauration scolaire et du périscolaire.

Et la Mairie de Prouvy, sise à Prouvy, 12 rue de la Mairie, représentée par le Maire.

1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les bénéficiaires du service de la restauration scolaire et du périscolaire peuvent régler leur facture par prélèvement sur leur compte bancaire ou postal.

2 – AVIS D'ÉCHÉANCE

Le redevable recevra une facture indiquant le montant qui sera prélevé sur son compte le 10 de chaque mois.

3 – JOINDRE UN RIB (même si vous l'avez déjà donné l'an dernier)

4 – CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement auprès du service scolaire de la mairie.

5 – CHANGEMENT D'ADRESSE

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le service scolaire.

6 – FIN DE CONTRAT

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat informe la mairie par lettre simple avant le 1er du mois.

En cas de situation difficile, et à titre exceptionnel, le redevable peut saisir par écrit la mairie pour demander la suspension du prélèvement en joignant tous documents justifiant la situation.

Pour la Mairie de Prouvy,
Le Maire,

BON POUR ACCORD
PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

A Prouvy, le
Le redevable,

PRÉSENTATION DES SERVICES

CANTINE

La restauration scolaire est un service facultatif, rendu aux familles. Ce temps de repas joue un rôle éducatif dans la vie de l'enfant. Il est soumis de ce fait au respect de certaines règles de convivialité, d'éducation, de politesse et de civisme. La pause méridienne permet aux enfants de se restaurer mais doit également permettre la coupure, la détente, le loisir, le jeu, le repos entre deux longues séquences scolaires où des apprentissages vont nécessiter efforts et concentration.

Les animateurs prennent les enfants en charge dès la sortie de l'école à environ 11h30 jusque 13h30. Le restaurant scolaire est ouvert les lundis, mardi, Jeudi et vendredi de :

1^{er} service : 11h45 – Maternelles (1 seul service) - Primaires (CP-CE2-CM1)

2^{ème} service : 12h30 – Primaires (CE1-CM2)

Les enfants scolarisés en Toute Petite Section sont transportés en minibus.

Je, soussigné(e), autorise / n'autorise* pas le transport de mon enfant..... en minibus.

Signature des parents

TARIFS :

- Maternelle/primaire : 3,10 €

- Repas exceptionnel : 3,70 €

- Adulte : 5,50 €

Tout dossier déposé mais non réceptionné par Mme Myens ne sera pas traité.

Toute inscription sera définitive après vérification auprès du Trésor Public des paiements effectifs de impayés éventuels.

PÉRISCOLAIRE

Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés. Ces temps d'accueil sont de véritables temps de loisirs et de découverte. Chaque enfant peut développer sa créativité, sa prise de responsabilité, ses relations aux autres, son autonomie.

Il bénéficie également d'activités de qualité, tout en respectant son rythme selon son âge, toujours encadré par des animateurs diplômés.

L'accueil se déroule au sein des écoles primaire et maternelle.

HORAIRES :

• Le matin : à partir de 7h00,

• Le soir : jusque 18h30.

TARIF PÉRISCOLAIRE	
QUOTIENT FAMILIAL	Tarif à la ½ heure Toute demi-heure entamée est due
De 0 euros à 302 euros	0,30 €
De 303 euros à 465 euros	0,40 €
Plus de 465 euros ou extérieur scolarisé à Prouvy	0,50 €

MERCREDIS RÉCRÉATIFS

Chaque mercredi après-midi, une équipe d'animateurs peut prendre en charge vos enfants. Faites en sorte que vos bambins passent de bons Mercredis Récréatifs !

Cet accueil de loisirs périscolaire gratuit est accessible aux enfants de maternelle et de primaire et se déroule à l'école Maurice Noiret de 14h à 17h.

Le groupe est encadré par plusieurs animateurs qui leur proposent activités artistiques, sportives, jeux... Le programme est varié et adapté aux envies des enfants qui s'offrent ici une parenthèse ludique dans leur semaine d'école.

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

- **Vous devez fournir les documents ci-après :**

- Attestation de CAF
- Photocopie de l'ordonnance pour le traitement en cours
- Certificat médical concernant les allergies
- Photocopie du carnet de vaccination
- Règlement financier complété et signé (pour la cantine et le périscolaire ou pour les centres de loisirs et vacances, si vous désirez le prélèvement automatique)
- Un RIB (pour le prélèvement automatique)
- Attestation d'assurance

Fiche sanitaire (obligatoire pour le service animation, une par enfant)

Rappel pour la Cantine :

Tout repas réservé est dû.

À titre exceptionnel, un repas peut être commandé ou décommandé au plus tard la veille avant 10h (le vendredi pour le lundi).

Toute inscription sera définitive après vérification auprès du Trésor Public des paiements effectifs d'impayés éventuels.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La mairie de Prouvy est consciente des enjeux de la protection des données personnelles. À ce titre, elle s'engage à assurer un niveau de protection des données personnelles en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018 ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 promulguée le 21 juin 2018.

Pour toute information complémentaire sur la protection des données personnelles en France et en Europe, vous pouvez consulter le site de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) en vous rendant sur le site internet de la CNIL accessible à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/>.

Une donnée personnelle est toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement.

Qui est le responsable de traitement des données personnelles ?

Le responsable de traitement est l'entité qui définit les finalités et l'usage qui justifient l'utilisation des données personnelles.

La Mairie de Prouvy est responsable de traitement.

La Mairie, conformément à la réglementation Européenne et Française, a désigné un Délégué à la Protection des données disponible à l'adresse suivante : Mairie de Prouvy, 12 rue de la Mairie 59121 Prouvy ou par email à l'adresse suivante : animation@mairie-prouvy.fr

Pourquoi la Mairie de Prouvy collecte-t-elle des données personnelles ?

La Mairie de Prouvy collecte vos données personnelles et celles concernant votre enfant afin de permettre l'inscription aux services proposés par le Service Jeunesse (Accueils de Loisirs, Garderies périscolaires, Restaurant scolaire) ainsi que pour faciliter la gestion, le suivi et la facturation de ces services.

La fourniture des données personnelles est obligatoire pour assurer la prise en charge et le suivi de l'enfant.

Sur quelle base légale, la collecte des données personnelles repose-t-elle ?

Les données personnelles sont collectées afin de permettre l'exécution d'une mission d'intérêt public : Les activités périscolaires, conformément à l'article L551-1 du Code de l'Éducation.

Pour les données concernant les allergies et la santé de votre enfant, elles sont recueillies grâce au consentement des parents / tuteur / responsable légal afin de permettre une meilleure prise en charge sanitaire de l'enfant. Ce consentement peut être retiré à tout moment.

La collecte des informations sur la santé de votre enfant est justifiée afin de permettre le suivi sanitaire, conformément à l'article L3111-2 du Code de la santé publique pour les données relatives à l'état vaccinator et l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs.

A qui sont destinées les données personnelles collectées ?

Les données collectées sont destinées principalement à la Mairie de Prouvy notamment le Maire, les élus ayant reçu une délégation et les agents municipaux en charge des affaires scolaires ou des services disposant de compétences déléguées en la matière ainsi qu'au directeur de l'école de la Commune.

Occasionnellement, les données personnelles collectées peuvent être utilisées par le Président du Conseil Départemental ou par les agents disposant de compétences déléguées en la matière, dans le seul cadre de leurs missions d'organisation des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans ainsi que

l'établissement d'un bilan de santé pour les enfants âgés de trois à quatre ans, notamment en école maternelle. L'inspecteur de l'éducation Nationale et le recteur d'académie ou le directeur académique peuvent également avoir accès aux données dans l'exercice de leurs attributions.

Pour la gestion financière du Service Jeunesse, le Trésor Public peut avoir accès à certaines informations.

Combien de temps les données personnelles sont-elles conservées ?

La Mairie de Prouvy conserve les données pendant la durée nécessaire l'exécution des services. Pour plus d'information sur les durées de conservation, prenez contact avec la Mairie de Prouvy.

Quels sont mes droits sur l'utilisation de mes données personnelles ainsi que celles concernant mon enfant ?

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés et au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition au traitement de vos données personnelles ainsi que celle concernant votre enfant.

En outre vous disposez de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (ou CNIL) à l'adresse suivante :<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Enfin vous avez la possibilité de définir des directives relatives au sort des données personnelles collectées en cas de décès.

Afin d'exercer vos droits et d'exprimer vos choix sur l'usage des données personnelles fournies, vous pouvez adresser votre demande par courrier, à l'intention du Délégué à la Protection des données, à l'adresse suivante : Mairie de Prouvy, 12 rue de la Mairie, 59121 Prouvy ou par email à l'adresse : animation@mairie-prouvy.fr

Cocher la case ci-dessous :

Après avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles de la mairie de Prouvy, Je consens à la fourniture des données de santé concernant les allergies mon enfant.